

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault, de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, le 3 juillet 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018;
4. **COMMISSIONS PERMANENTES**
  - 4.1 Comité des assurances – procès-verbal du 24 mai 2018
  - 4.2 Commission des services communautaires de la vie de quartier et du développement social – Procès-verbal du 31 mai 2018
  - 4.3 Commission des sports et du plein air - Procès-verbal du 5 juin 2018
  - 4.4 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – procès-verbal du 18 juin 2018
  - 4.5 Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal du 19 juin 2018
5. **AVIS DE MOTION**
  - 5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-015)
    - 5.1.1 Avis de motion
    - 5.1.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet
    - 5.1.3 Adoption du document explicatif
  - 5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-146)
    - 5.2.1 Avis de motion
    - 5.2.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

- 5.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 93680, route de l'Anse-à-Benjamin à La Baie) (ARS-1128)
- 5.3.1** Avis de motion
- 5.3.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet
- 5.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147)
- 5.4.1** Avis de motion
- 5.4.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet
- 5.5** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ième rue à La Baie) (ARS-1100)
- 5.5.1** Avis de motion
- 5.5.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet
- 5.6** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148)
- 5.6.1** Avis de motion
- 5.6.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet
- 5.7** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à Jonquière) (ARS-1140)
- 5.7.1** Avis de motion
- 5.7.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet
- 5.8** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004)
- 5.9** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.10** Projet de règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de bacs roulants, conteneurs et mini-bacs de cuisine pour matière organiques et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

---

- 5.11 Projet de règlement ayant pour objet de créer un programme afin d'accorder une aide financière en soutien au développement économique
- 5.12 Projet de règlement ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes à l'investissement en soutien au développement économique

### **6. CONSULTATION PUBLIQUE, ADOPTION DES 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 6.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1119)
  - 6.1.1 Consultation publique
  - 6.1.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement
- 6.2 Règlement numéro VS-RU-2018-87 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-144)
  - 6.2.1 Consultation publique
  - 6.2.2 Adoption du règlement
- 6.3 Règlement numéro VS-RU-2018-88 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64940, rue Chabanel à Chicoutimi (ARS-1125))
  - 6.3.1 Consultation publique
  - 6.3.2 Adoption du règlement
- 6.4 Règlement numéro VS-RU-2018-89 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-145)
  - 6.4.1 Consultation publique
  - 6.4.2 Adoption du règlement
- 6.5 Règlement numéro VS-RU-2018-90 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (Usage complémentaire «Gites du passant» arrondissement de La Baie (1132))
  - 6.5.1 Consultation publique
  - 6.5.2 Adoption du règlement
- 6.6 Règlement numéro VS-RU-2018-82 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques urbaines (ARS-1123)
  - 6.6.1 Consultation publique
  - 6.6.2 Adoption du règlement

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

- 6.7** Règlement numéro VS-RU-2018-83 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-1124)
- 6.7.1** Consultation publique  
**6.7.2** Adoption du règlement
- 6.8** Règlement numéro VS-RU-2018-85 ayant pour objet de modifier le règlement de construction VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay pour ajouter des normes pour les fresques urbaines (ARS-1131)
- 6.8.1** Consultation publique  
**6.8.2** Adoption du règlement
- 6.9** Règlement numéro VS-RU-2018-84 ayant pour objet de modifier le règlement pourtant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour ajouter des exigences réglementaires (ARS-1130)
- 6.9.1** Consultation publique  
**6.9.2** Adoption du règlement
- 6.10** Règlement numéro VS-RU-2018-86 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1129)
- 6.10.1** Consultation publique  
**6.10.2** Adoption du règlement
- 6.11** Règlement numéro VS-RU-2018-74 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans le centre-ville de l'arrondissement de La Baie (ARS-1107)
- 6.12** Règlement numéro VS-RU-2018-75 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans les centres-villes de l'arrondissement de Chicoutimi (ARS-1109)
- 6.13** Règlement numéro VS-RU-2018-76 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans les centres-villes de l'arrondissement de Jonquière) (ARS-1111)
- 6.14** Règlement numéro VS-RU-2018-77 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter un usage dans la classification des usages autorisés au règlement (ARS-1104)
- 6.15** Règlement numéro VS-RU-2018-78 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour ajouter des exigences réglementaires (ARS-1105)
- 6.16** Règlement numéro VS-RU-2018-79 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1110)

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

- 6.17** Règlement numéro VS-RU-2018-80 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1112)
- 6.18** Règlement numéro VS-RU-2018-73 ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (rue Colbert, zone 61362) (ARS-1108)
- 6.19** Règlement numéro VS-RU-2018-81 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter un usage dans la classification des usages autorisés au règlement (ARS-1101)

### **7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 7.1** Dépôt du rapport du vérificateur général pour l'exercice financier 2017
- 7.2** Dépôt du rapport spécial du vérificateur général – Promotion Saguenay, Diffusion Saguenay et Société de gestion de la zone portuaire
- 7.3** Nomination du vérificateur général
- 7.4** Dépôt du rapport d'activités 2017 – Promotion Saguenay
- 7.5** Dépôt et ratification des états financiers – Promotion Saguenay
- 7.6** Nomination des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay
- 7.7** Report du dépôt du rôle d'évaluation
- 7.8** Rapport d'activités du Service de sécurité incendie 2017
- 7.9** Bureau de l'Ombudsman – Mandat des commissaires
- 7.10** Demande d'autorisation à la CPTAQ :
  - 7.10.1** Hydro-Québec
  - 7.10.2** Ferme Léothe inc.
  - 7.10.3** M. Michel Morasse
- 7.11** Décret de travaux – Règlements d'emprunt :
  - 7.11.1** Règlement VS-R-2018-72
  - 7.11.2** Règlement VS-R-2018-71
  - 7.11.3** Règlement VS-R-2018-13
  - 7.11.4** Règlement VS-R-2016-184 – Modification de la résolution
- 7.12** Société de transport du Saguenay (STS) – Plan quinquennal des immobilisations 2018-2022 amendé et budget 2018 amendé – Adoption

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

**7.13** Dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux des registres de consultation sur les règlements VS-R-2018-38 et VS-R-2018-69.

**7.14** Procès-verbal de correction – Procès-verbal du 3 avril 2018

**8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 août 2018 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

**9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 28 juin 2018.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2018-323

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Éric Simard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Point 5.8 : RETIRÉ  
Point 7.3 : REMPLACER le titre « Nomination du vérificateur général » par « Nomination du directeur général de Promotion Saguenay »

Adoptée à l'unanimité.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;**

Une période de questions a été tenue.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018;**

VS-CM-2018-324

Proposé par Julie Dufour

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. COMMISSIONS PERMANENTES**

#### **4.1 COMITÉ DES ASSURANCES – PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2018**

VS-CM-2018-325

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 24 mai 2018 par le Comité des assurances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Marc Pettersen prend son siège dans la salle.

#### **4.2 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – PROCES-VERBAL DU 31 MAI 2018**

VS-CM-2018-326

Proposé par Jean-Marc Crevier  
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 31 mai 2018 par la Commission des services communautaires de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.3 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR - PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2018**

VS-CM-2018-327

Proposé par Raynald Simard  
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 5 juin 2018 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.4 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – PROCES-VERBAL DU 18 JUIN 2018**

VS-CM-2018-328

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 18 juin 2018 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018**

**4.5.1 AMENDEMENT - IMMEUBLES MCJR INC. – 628, BOULEVARD DU SAGUENAY OUEST, CHICOUTIMI – ARS-1121 (ID-12722) (VS-CCU-2018-24)**

VS-CM-2018-329

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que Madame Sophie Saint-Gelais sollicite pour Immeubles MCJR inc. C.P. 8424, Chicoutimi (Québec), G7H 5C2, une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser l'usage Service de génie de la classe d'usage Services professionnels et sociaux, dans un immeuble sis au 628, boulevard du Saguenay Ouest, à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une affectation para-industrielle au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la vocation commerciale et para-industrielle du secteur;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé souhaite orienter le développement vers les principaux centres d'activités et en fonction des vocations prévues;

CONSIDÉRANT que la planification a reconnu les centre-villes comme les pôles régionaux de services professionnels;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande va à l'encontre de la planification;

À CES CAUSES, il est résolu:

DE REFUSER la demande de Madame Sophie Saint-Gelais qui sollicite pour Immeubles MCJR inc. une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser l'usage Service de génie de la classe d'usage Services professionnels et sociaux, dans un immeuble sis au 628, boulevard du Saguenay Ouest, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5.2 AMENDEMENT - 9132-7460 QUÉBEC INC. – 2688 À  
2690, RUE SAINT-DOMINIQUE, JONQUIÈRE –  
ARS-1136 (ID-12874) (VS-CCU-2018-25)**

VS-CM-2018-330

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que L'Entreprise 9132-7460 Québec inc. 3376, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec), G7X 0J1, sollicite une modification au plan d'urbanisme pour permettre l'agrandissement en projet intégré de la résidence de haute densité pour personnes retraitées-Villa des Sables, 2682, rue Saint-Dominique, Jonquière, à même la propriété résidentielle de basse densité située au 2688, rue Saint-Dominique, Jonquière;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre l'agrandissement d'une affectation de haute densité (avec cinq étages) à même une affectation de basse densité en bordure de la rue Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT que le site concerné par la demande est situé entre la résidence Villa des Sables et la rue Saint-Dominique, et qu'il permet une intégration à la vocation de la Villa des Sables;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme permet de reconnaître et délimiter les secteurs de plus haute densité existants dans la trame urbaine;

CONSIDÉRANT que le projet devrait s'intégrer au milieu résidentiel environnant;

CONSIDÉRANT que des esquisses d'architecture et d'aménagement n'ont pas été déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande présentée par L'Entreprise 9132-7460 Québec inc. 3376, rue de l'Énergie, Jonquière, qui sollicite une modification au plan d'urbanisme pour permettre l'agrandissement en projet intégré de la résidence de haute densité pour personnes retraitées-Villa des Sables, 268, rue Saint-Dominique, Jonquière à même la propriété résidentielle de basse densité située au 2688, rue Saint-Dominique, Jonquière.

LA MODIFICATION du plan et des règlements d'urbanisme pourra être entreprise seulement après que le Comité consultatif d'urbanisme aura évalué l'intégration du nouveau bâtiment et des aménagements avec le milieu environnant. Des propositions devront être soumises au Comité.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5.3 M. GEORGES CYR ET MME FRANCE  
GAUDREULT – 116 À 118, RUE SAINT-NICOLAS,  
CHICOUTIMI – ARS-1138 (ID-12830) (VS-CCU-2018-  
26)**

VS-CM-2018-331

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Georges Cyr et Madame France Gaudreault, 985, rue Sainte-Agnès, Chicoutimi (Québec), G7G 3V8, qui sollicitent une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 116, rue Saint-Nicolas, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à modifier une affectation de basse densité (2 logements) en une affectation de moyenne densité (3-4 logements);

CONSIDÉRANT que la propriété s'insère dans un milieu résidentiel de basse densité;

CONSIDÉRANT que l'orientation du plan d'urbanisme est de préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de la densité pourrait perturber les caractéristiques dominantes du paysage résidentiel;

CONSIDÉRANT la disponibilité de logements sur le territoire de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande présentée par Monsieur Georges Cyr et Madame France Gaudreault, 985, rue Sainte-Agnès, Chicoutimi, qui sollicitent une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 116, rue Saint-Nicolas, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.5.4 AMENDEMENT - ANDRÉ CÔTÉ POUR ORVIL SIMARD – LOT : 4 012 142, ROUTE DU PETIT- PARC, LA BAIE – ARS-1139 (ID-12885) (VS-CCU- 2018-27)**

VS-CM-2018-332

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que Monsieur André Côté, 446, route 381, Ferland-et-Boileau (Québec) G0V 1H0, sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain d'une superficie d'un hectare correspondant à une partie du lot 4 012 142 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le terrain s'insère dans un ensemble de lots de plus de 10 hectares et que la planification permet l'implantation d'une résidence sur un terrain de 10 hectares;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit essentiellement d'un milieu agroforestier et qu'il importe de favoriser les grandes propriétés foncières;

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

CONSIDÉRANT qu'il importe de conserver la vocation du secteur et d'éviter un développement résidentiel linéaire en bordure de la route régionale 381;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande de Monsieur André Côté, 446, route 381, Ferland-et-Boilleau, qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain d'une superficie d'un hectare correspondant à une partie du lot 4 012 142 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5.5 AMENDEMENT - AMENDEMENT - M. DENIS  
GILBERT – LOT : 5 799 119, BOULEVARD DE LA  
GRANDE-BAIE SUD, LA BAIE – ARS-633 (ID-6282)  
(VS-CCU-2018-28)**

VS-CM-2018-333

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Denis Gilbert, 3501, sentier du Ruisseau, La Baie (Québec) G7B 3P6, visant à autoriser un développement résidentiel sur des terrains de 1 hectare et plus dans une affectation forestière de protection sur une partie du lot 5 799 119, boulevard de la Grande-Baie-Sud, La Baie ;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une résolution de refus par le Conseil municipal le 6 juin 2016 parce que le secteur avait fait l'objet de coupes forestières dégradant le milieu naturel;

CONSIDÉRANT que la propriété s'insère dans un environnement agro-forestier homogène;

CONSIDÉRANT que la planification souhaite contrôler le développement des usages non agricoles et forestiers;

CONSIDÉRANT l'offre résidentielle sur le territoire et la diminution de la demande pour les nouvelles constructions;

À CES CAUSES, il est résolu:

DE REFUSER la demande présentée par Monsieur Denis Gilbert, 3501, sentier du Ruisseau, La Baie, visant à autoriser un développement résidentiel sur des terrains de 1 hectare et plus dans une affectation forestière de protection sur une partie du lot 5 799 119, boulevard de la Grande-Baie-Sud, La Baie.

Adoptée à l'unanimité.

**5. AVIS DE MOTION;**

**5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2011-29 ADOPTANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-015)**

**5.1.1 AVIS DE MOTION**

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-015);

**5.1.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-334

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-015), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la conformité de la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**5.1.3 ADOPTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

VS-CM-2018-335

Proposé par Jonathan Tremblay  
Appuyé par Martin Harvey

QUE la Ville de Saguenay adopte le document qui indique la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-146)**

**5.2.1 AVIS DE MOTION**

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-146).

**5.2.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-336

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-146), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 93680, ROUTE DE L'ANSE-À-BENJAMIN À LA BAIE) (ARS-1128)**

**5.3.1 AVIS DE MOTION**

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 93680, route de l'Anse-à-Benjamin à La Baie) (ARS-1128).

**5.3.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-337

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 93680, route de l'Anse-à-Benjamin à La Baie) (ARS-1128), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-147)**

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

### 5.4.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147).

### 5.4.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-338

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Raynald Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 66580, 6IEME RUE À LA BAIE) (ARS-1100)

#### 5.5.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ieme rue à La Baie) (ARS-1100).

#### 5.5.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-339

Proposé par Éric Simard  
Appuyé par Raynald Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ieme rue à La Baie) (ARS-1100), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-148)**

**5.6.1 AVIS DE MOTION**

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148).

**5.6.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT  
VS-CM-2018-340**

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 62320, RUE MATHIAS À JONQUIÈRE) (ARS-1140)**

**5.7.1 AVIS DE MOTION**

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à Jonquière) (ARS-1140).

**5.7.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT  
VS-CM-2018-341**

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à Jonquière) (ARS-1140), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**5.8 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-73 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI ET DE LA BAIE (20254-04-001-004) - RETIRÉ**

**5.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES**

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**5.10 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS, CONTENEURS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR MATIÈRES ORGANIQUES ET D'APPROPRIER LES DENIERS A CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT**

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de bacs roulants, conteneurs et mini-bacs de cuisine pour matières organiques et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**5.11 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME AFIN D'ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de créer un programme afin d'accorder une aide financière en soutien au développement économique;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**5.12 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes à l'investissement en soutien au développement économique;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**6.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER UNE DISPOSITION RÈGLEMENTAIRE (ARS-1119)**

**6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1119).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.1.2 ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-342

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1119) tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté;

ET QUE la greffière soit tenue de donner avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-87 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (ARP-144)**

**6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-144).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-343

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-144), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-87 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-88 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR  
ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN  
D'URBANISME (ZONE 64940, RUE CHABANEL À**

**CHICOUTIMI (ARS-1125))**

**6.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64940, rue Chabanel à Chicoutimi (ARS-1125)).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-344

Proposé par Marc Pettersen  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64940, rue Chabanel à Chicoutimi (ARS-1125)), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-88 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-89 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (ARP-145)**

**6.4.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-145).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-345

Proposé par Raynald Simard  
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-145), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-89 de la Ville de Saguenay, tel que déposé

par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-90 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (USAGE COMPLÉMENTAIRE «GITES DU PASSANT» ARRONDISSEMENT DE LA BAIE (1132))**

**6.5.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (Usage complémentaire «Gites du passant» arrondissement de La Baie (1132)).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-346

Proposé par Raynald Simard

Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (Usage complémentaire «Gites du passant» arrondissement de La Baie (1132)), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-90 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-82 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR PERMETTRE LES FRESQUES URBAINES (ARS-1123)**

**6.6.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

urbaines (ARS-1123).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **6.6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-347

Proposé par Simon-Olivier Côté

Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques urbaines (ARS-1123), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-82 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-83 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO VS-RU-2013-115 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1124)**

#### **6.7.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-1124).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

#### **6.7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-348

Proposé par Simon-Olivier Côté

Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay (ARS-1124), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-83 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-85 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION VS-R-2012-5 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY POUR AJOUTER DES NORMES POUR LES  
FRESQUES URBAINES (ARS-1131)**

**6.8.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay pour ajouter des normes pour les fresques urbaines (ARS-1131).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-349

Proposé par Simon-Olivier Côté  
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction VS-R-2012-5 de la Ville de Saguenay pour ajouter des normes pour les fresques urbaines (ARS-1131), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-85 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-84 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT POURTANT SUR  
LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO VS-RU-2012-77  
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER DES  
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1130)**

**6.9.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement pourtant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour ajouter des exigences réglementaires (ARS-1130).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-350

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement pourtant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour ajouter des exigences réglementaires (ARS-1130), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-84 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.10 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-86 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE (ARS-1129)**

**6.10.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1129).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

**6.10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-351

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1129), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-86 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.11 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-74 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (USAGE DE VENTE DE PRODUITS ISSUS DE LA CULTURE DU CANNABIS DANS LE CENTRE-VILLE DE**

**L'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE (ARS-1107)**

VS-CM-2018-352

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans le centre-ville de l'arrondissement de La Baie (ARS-1107), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-74 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.12 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-75 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY  
(USAGE DE VENTE DE PRODUITS ISSUS DE LA CULTURE  
DU CANNABIS DANS LES CENTRES-VILLES DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI (ARS-1109)**

VS-CM-2018-353

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans les centre-villes de l'arrondissement de Chicoutimi (ARS-1109), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-75 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.13 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-76 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY  
(USAGE DE VENTE DE PRODUITS ISSUS DE LA CULTURE  
DU CANNABIS DANS LES CENTRES-VILLES DE  
L'ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) (ARS-1111)**

VS-CM-2018-354

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Usage de vente de produits issus de la culture du cannabis dans les centre-villes de l'arrondissement de Jonquièrre) (ARS-1111), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-76 de la Ville de

**Conseil municipal du 3 juillet 2018**

---

---

Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.14 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-77 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMEROVS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR  
AJOUTER UN USAGE DANS LA CLASSIFICATION DES  
USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT (ARS-1104)**

VS-CM-2018-355

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéroVS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter un usage dans la classification des usages autorisés au règlement (ARS-1104), soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-77 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.15 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-78 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR  
LES USAGES CONDITIONNELS NUMERO VS-RU-2012-77  
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER DES  
EXIGENCES REGLEMENTAIRES (ARS-1105)**

VS-CM-2018-356

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour ajouter des exigences règlementaires (ARS-1105), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-78 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.16 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-79 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR  
APPORTER DES CORRECTIONS A CERTAINES  
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1110)**

VS-CM-2018-357

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1110), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-79 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.17 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-80 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR  
LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO VS-RU-2012-77  
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES  
CORRECTIONS A CERTAINES EXIGENCES  
RÉGLEMENTAIRES (ARS-1112)**

VS-CM-2018-358

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1112), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-80 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.18 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-73 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR  
LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO VS-RU-2012-77  
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES  
CORRECTIONS A CERTAINES EXIGENCES  
RÉGLEMENTAIRES (RUE COLBERT, ZONE 61362) (ARS-  
1108)**

VS-CM-2018-359

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les usages conditionnels numéro VS-RU-2012-77 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (rue Colbert, zone 61362) (ARS-1108), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-73 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.19 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-81 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR  
AJOUTER UN USAGE DANS LA CLASSIFICATION DES  
USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT (ARS-1101)**

VS-CM-2018-360

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter un usage dans la classification des usages autorisés au règlement (ARS-1101), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-81 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**7. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt annuel du vérificateur général de la Ville de Saguenay pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Le conseiller M. Marc Pettersen quitte la salle.

**7.2 DÉPÔT DU RAPPORT SPÉCIAL DU VÉRIFICATEUR  
GÉNÉRAL – PROMOTION SAGUENAY, DIFFUSION  
SAGUENAY ET SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE  
PORTUAIRE**

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du rapport spécial du vérificateur général concernant Promotion Saguenay, Diffusion Saguenay et de la Société de gestion de la zone portuaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

**7.3 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
PROMOTION SAGUENAY**

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

vote.

VS-CM-2018-361

Proposé par Jean-Marc Crevier  
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général de Promotion Saguenay est présentement occupé de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le mandat confié à une firme externe spécialisée, afin d'assister la Commission des ressources humaines et le Conseil municipal dans le cadre d'un processus de sélection;

CONSIDÉRANT la tenue d'un processus de sélection comprenant plusieurs appels de candidatures, entrevues structurées et tests psychométriques;

CONSIDÉRANT que suite à ce processus, une candidature fait l'objet d'une recommandation de la part du comité de sélection.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Monsieur Denis Lemieux au poste de directeur général de Promotion Saguenay pour une période de un an et en fixe ses conditions d'emploi;

ET QUE la mairesse et la greffière ou en leur absence, le maire suppléant et la greffière-adjointe soient autorisés à signer le contrat d'emploi.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 – PROMOTION SAGUENAY**

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-362

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du rapport d'activités 2017 de Promotion Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.5 DÉPÔT ET RATIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS – PROMOTION SAGUENAY**

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-363

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Brigitte Bergeron

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 de Promotion Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.6 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY**

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-364

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Michel Thiffault

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay pour un mandat qui s'arrimera avec le mandat des élus de la Ville de Saguenay, soit en novembre 2021 :

Tourisme : Éric Larouche  
Industrie : Éric Rousseau  
Syndicat : Nathalie Lajoie  
Enseignement : Marlène Bouchard  
Professionnel : Lise Bernier  
Commerce de détail : Caroline Giroux  
Communautaire : Gilles Déry  
Agriculture : Pierre-Philippe Tremblay  
Martin Harvey, conseiller municipal  
Jean-Marc Crevier, conseiller municipal  
Michel Potvin, conseiller municipal

ET QUE la Ville de Saguenay prenne acte du choix de la MRC soit, M. Gérald Savard;

ET QUE conformément au règlement général de l'organisme, la mairesse soit d'office membre et présidente de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.7 REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

VS-CM-2018-365

Proposé par Marc Bouchard

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre 2018, tel que requis par la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi permet de reporter le dépôt du rôle à une date limite ultérieure que la Ville doit fixer le ou avant le 1<sup>er</sup> novembre suivant;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay fixe la date du dépôt du rôle 2019-2020-2021 au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

Adoptée à l'unanimité.

### **7.8 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2017**

VS-CM-2018-366

Proposé par Jonathan Tremblay

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que Ville de Saguenay a adopté, le 7 décembre 2009, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie oblige les autorités régionales (Ville de Saguenay) à produire un rapport annuel des activités, et ce, dans les 3 mois de la fin d'année financière;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être entériné par le conseil de la Ville de Saguenay et par la suite, transmis au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer les élus de la Ville de Saguenay des activités annuelles du service de Sécurité incendie;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte le rapport d'activités du Service de sécurité incendie 2017, tel que déposé, et que celui-ci soit transmis au ministère de la Sécurité publique par le directeur du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.9 BUREAU DE L'OMBUDSMAN – MANDAT DES COMMISSAIRES**

VS-CM-2018-367

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Éric Simard

QUE la Ville de Saguenay procède au remplacement / Mandat des commissaires du Bureau de l'Ombudsman de MM. Marc Bouchard, Serge Desbiens, Benoît Turgeon et Mme Marie-Eve Lefrançois pour une période de 2 ans à compter du 3 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.10 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

#### **7.10.1 HYDRO-QUÉBEC**

VS-CM-2018-368

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Hélène Robert et Madame Marie-Claude Caron sollicitent pour Hydro-Québec, 855, rue Sainte-Catherine Est, 18<sup>e</sup> étage, Montréal, H2L 4P5, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une nouvelle ligne de transport à 735 (KV) sur les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

6281 de Jacques Normand a.g. totalisant une superficie de 80,396 ha.;

CONSIDÉRANT que d'une nouvelle ligne de transport à 735 (KV) d'une longueur d'environ 260 km entre le poste Micoua, sur la Côte-Nord, et le poste Saguenay permettra de maintenir la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, hors de la zone agricole, un espace approprié disponible pour relier la nouvelle ligne de transport à 735 (KV) au poste Saguenay situé dans la zone agricole permanente;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande déposée par Mesdames Marie-Hélène Robert et Marie-Claude Caron qui sollicitent pour Hydro-Québec, 855, rue Sainte-Catherine Est, 18<sup>e</sup> étage, Montréal, H2L 4P5, une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une nouvelle ligne de transport à 735 (KV) sur les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 6281 de Jacques Normand a.g. totalisant une superficie de 80,396 ha sur le territoire de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 7.10.2 FERME LÉOTHE INC.

VS-CM-2018-369

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Tremblay sollicite pour la Ferme Léothé inc, 4586, chemin Saint-Benoît, Saguenay, Québec, G7X 7V5, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'utilisation de sable disponible sur une partie de lot 5 845 241 correspondant à une superficie d'environ, 2,45 hectares;

CONSIDÉRANT que le sable servira à la construction d'un nouveau bâtiment agricole sur le lot 4 549 892;

CONSIDÉRANT que les lots ne sont pas contigus et qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas d'une exploitation commerciale;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet des travaux de remblai et de déblai sur une propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Monsieur Denis Tremblay qui sollicite pour la Ferme Léothé inc, 4586, chemin Saint-Benoît, Saguenay, Québec, G7X 7V5, une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'utilisation de sable disponible sur une partie de lot 5 845 241

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

correspondant à une superficie d'environ, 2,45 hectares.

ET QUE le sable servira à la construction d'un nouveau bâtiment agricole sur le lot 4 549 892 ou pour d'autres projets agricoles sur les propriétés du requérant.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.10.3 M. MICHEL MORASSE**

VS-CM-2018-370

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Morasse 240, route Villeneuve, Saguenay, Québec, G7H 5A8, sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre :

- l'aliénation et le lotissement du lot 5 510 132 et d'une partie du lot 5 510 889;
- une partie du lot 5 510 889 d'une superficie d'environ 1 503 mètres carrés sera conservée pour agrandir la propriété du requérant (lot 5 510 797).

CONSIDÉRANT que les lots 5 510 132 et partie du lot 5 510 889 sont contigus au terrain de l'acquéreur (lot 5 510 797);

CONSIDÉRANT que la partie du lot 5 510 889 d'une superficie d'environ 1 503 mètres carrés qui sera conservée par le demandeur sera utilisée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est située en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Monsieur Michel Morasse 240, route Villeneuve, Saguenay, Québec, G7H 5A8, qui sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre :

- l'aliénation et le lotissement du lot 5 510 132 et d'une partie du lot 5 510 889;
- une partie du lot 5 510 889 d'une superficie d'environ 1 503 mètres carrés sera conservée pour les activités de natures agricoles du requérant (lot 5 510 797).

Adoptée à l'unanimité.

### **7.11 DÉCRET DE TRAVAUX – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :**

#### **7.11.1 RÈGLEMENT VS-R-2018-72**

VS-CM-2018-371

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-72 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ces travaux.

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les dépenses suivantes au règlement VS-R-2018-72 :

	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
650-00122	Bouclage d'aqueduc entre chemin de la Réserve et boulevard Saint-Paul et des deux conduites principales du boulevard Saint-Paul, arrondissement de Chicoutimi.	1 000 000 \$
650-00123	Réfection complète rue Régina, arrondissement Jonquière.	900 000 \$
650-00124	Réfection collecteur d'égout en bordure du boulevard Ste-Geneviève, arrondissement de Chicoutimi.	300 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>2 200 000 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

### 7.11.2 RÈGLEMENT VS-R-2018-71

VS-CM-2018-372

Proposé par Carl Dufour  
Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-71 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de ces travaux.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement VS-R-2018-71 :

	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
550-00007	Honoraires professionnels et de gestion	1 500 000 \$
550-00007	Acquisition d'équipements et appareillage	5 300 000 \$
550-00007	Travaux de construction	2 300 000 \$
550-00007	Modification du réseau électrique	1 600 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>10 700 000 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

### 7.11.3 RÈGLEMENT VS-R-2018-13

VS-CM-2018-373

Proposé par Brigitte Bergeron  
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a entrepris des démarches pour l'acquisition du lot # 2 688 191 du cadastre du Québec, soit le 285-289, rue Sainte-Anne, arrondissement de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 65 000 \$ est requis pour compléter le financement de cette acquisition et des frais s'y rattachant.

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète la dépense suivante au règlement d'emprunt VS-R-2018-13 :

- Frais relatifs à l'acquisition du 285-289, rue Sainte-Anne, arrondissement de Chicoutimi 65 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

### 7.11.4 RÈGLEMENT VS-R-2016-184 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION

VS-CM-2018-374

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT la demande de l'arrondissement de Chicoutimi d'utiliser une partie du budget d'un projet à une autre fin qu'initialement prévue;

CONSIDÉRANT l'existence de la résolution VS-CM-2017-26 et qu'il y a lieu de la modifier pour permettre la réalisation de ce nouveau projet;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2017-26 de la façon suivante :

**CHANGER :**

Item PTI	Description	Montant initial	Nouveau montant
650-00060	Réfection des murs et escaliers, arrondissement de Chicoutimi	90 000 \$	15 000 \$

**ET AJOUTER :**

Item PTI	Description	Nouveau montant
650-00060	Aménagement d'un stationnement public, secteur Rivière-du-Moulin, arrondissement de Chicoutimi	75 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

### 7.12 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STS) – PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018-2022 AMENDÉ ET BUDGET 2018 AMENDÉ – ADOPTION

VS-CM-2018-375

Proposé par Brigitte Bergeron

Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT le projet de la STS concernant le corridor de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une subvention de 8 000 000\$;

## Conseil municipal du 3 juillet 2018

---

CONSIDÉRANT QUE le plan quinquennal et le budget de l'organisme doivent être amendés de manière à refléter ce projet

À CES CAUSE IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER tel que déposés le plan quinquennal et le budget amendés de la STS avec un budget 23 918 000\$ incluant une quote-part de la Ville de 11 309 000\$.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.13 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DE CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS VS-R-2018-38 ET VS-R-2018-69**

VS-CM-2018-376

Proposé par Michel Tremblay  
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt par la greffière des certificats du greffier et des procès-verbaux du registre de consultation sur les règlements VS-R-2018-38 et VS-R-2018-69.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.14 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018**

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction daté du 5 juin 2018 du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2018 conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les citées et villes.

### **8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 août 2018 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

### **9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 03.

### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue à 20 h 07 à 20 h 38.

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Conseil municipal du 3 juillet 2018**

---

---

VS-CM-2018-377

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 20 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 6 août 2018.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

CD/sh

